

Championnat National FSGT du XC Marathon de VTT Règlement 2023

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.
Pour les féminines : un maillot à la première de chaque catégorie.

1. QUALIFICATION :

Ces championnats sont ouverts aux licenciés FSGT qualifiés avant le 01 Avril 2023 (Licence omnisports FSGT). La fédération se réserve le droit de limiter le nombre de coureurs.

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

* Tout coureur (homme ou femme) détenteur d'une licence FFC de la saison en cours et possédant plus de 200 points (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison précédente (31 octobre) ne pourra prendre part à ce championnat national FSGT 2023. * Article 15 du règlement national

2. LES 6 CATEGORIES DU CHAMPIONNAT NATIONAL :

ESPOIR (E) S :	nés entre 2001 et 2004	MASTERS 2 :	née en 1963 et avant
SENIOR (E) S :	nés entre 1984 et 2000	TANDEM :	Masculin
VÉTÉRAN (E) S :	nés entre 1974 et 1983	TANDEM :	Féminin
MASTERS 1 :	nés en 1964 et 1973	TANDEM :	* Mixte

*** Les équipages pourront être mixtes du point de vue des sexes, et des catégories d'âge à partir d'espoir.**

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge. A partir de la catégorie « espoirs ».

Les engagements se font en ligne, un lien sera envoyé au responsable des engagements le 26 mai 2023 à minuit, et la clôture se fera le 10 juin 2023 à minuit.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

Le règlement financier s'effectuera sur le formulaire prévu à cet effet avant le 30 juin 2023

RÈGLEMENT FINANCIER DES DROITS D'ENGAGEMENT (**20€**).

Pour le tandem, c'est 2 coureurs donc 2 engagements (**40€**).

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

3. TENUE VESTIMENTAIRE :

Les coureurs d'un même comité devront revêtir un maillot identique par catégorie. Les champions départementaux et régionaux de VTT devront revêtir leurs maillots distinctifs.

4. MATÉRIEL :

Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves.

L'utilisation d'un seul VTT est autorisée.

Les VTT à assistance électrique sont interdits.

Les roues devront avoir un diamètre maxi de 29 pouces et les pneus d'une largeur supérieure à 1.5 pouces.

Pour la sécurité des participants, interdiction à toute caméra sur le VTT, casque ou sur le concurrent.

Le changement de VTT est interdit,

Le changement de roue est interdit sur tout le parcours suite à la longueur du circuit (35 km) EXEPTIONNELEMENT autoriser dans les ZONES TECHNIQUES.

Tout(e) concurrent(e) qui passera la ligne d'arrivée avec un numéro de plaque de cadre différent sera disqualifié(e).

Toute personne prise sur le fait avec des roues et se promenant le long du circuit ou vouloir intervenir auprès d'un vététiste qui aura un incident (crevaison, roue cassée, rayon cassé ou autre), entraînerait a la disqualification de celui-ci.

5. ZONE TECHNIQUE:

La zone technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du VTT, à l'exception du cadre. **Il est interdit de changer de VTT** et le vététiste doit franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

- Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations doivent être déposés dans ces zones avant le départ de l'épreuve.
- Pour effectuer les réparations ou les changements d'équipement, le vététiste ne peut pas bénéficier de l'aide d'une tierce personne.
- En plus du dépannage technique dans les zones prévues à cet effet, il est autorisé en dehors de ces zones, entre vététistes appartenant à un même club, à une même équipe ou à une même sélection officielle.
- Toute aide extérieure réalisée entraînera des sanctions ou la disqualification du vététiste.
- **Il est interdit de revenir en contre sens de la direction de la course pour accéder à la zone technique, sous peine de sanctions.**
- Les vététistes peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour lui-même ou les autres concurrents.

6. RAVITAILLEMENT :

Des postes de ravitaillement gratuits seront mis en place

Le ravitaillement est autorisé durant la durée de chaque épreuve sur tout le parcours. Il est interdit sur 500 mètres avant et après de la ligne d'arrivée.

7. PLAQUE DE CADRE :

La prise de plaque se fera individuellement aux lieux et horaires indiqués dans le dossier préparatoire du championnat.

Chaque plaque ne sera délivrée qu'après la vérification de la régularité de chaque licence fédérale. Chaque concurrent(e) devra obligatoirement avoir une plaque de cadre.

Des tranches de numéros seront attribuées suivant les catégories ci-dessus.

**Plus aucune plaque ne sera remise après la clôture officielle le samedi 7 h 30 (même pour les locaux).
La licence ou la pièce d'identité sera demandée pour le retrait de la plaque de cadre.**

8. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :

L'appel des coureurs se fera nominativement, 15 minutes avant le départ réel. Les positions sur la grille de départ se feront : le premier inscrit sur la liste d'engagement de chaque comité dans chaque catégorie, puis les 2^{ème} de chaque comité, 3^{ème} etc.. La disposition se fera par le CNAV.

**Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent,
(Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).**

9. RÉCOMPENSES FÉDÉRALES :

Chaque champion(ne) se verra remettre un maillot de champion fédéral, avec un macaron spécifique Marathon VTT .

Des médailles fédérales seront offertes aux 3 premiers de chaque championnat.

10. REMISE DES RÉCOMPENSES :

Les maillots, médailles de la fédération ainsi que les bouquets et coupes offerts par l'organisateur seront remis lors de la cérémonie protocolaire mentionnée dans la plaquette d'information.

La présence sur le podium des 3 premiers et en tenue cycliste est une obligation pour recevoir les titres et récompenses.

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

11. REPRÉSENTATION FÉDÉRALE :

Un jury fédéral sera constitué. Pour ce faire, chaque comité devra présenter un officiel par tranche de 10 coureurs engagés. Ils devront être obligatoirement inscrits sur le questionnaire d'engagement, afin que ceux-ci puissent être validés.

Deux membres du Collectif National des Activités Vélo sont désignés pour représenter la Fédération, ils auront le rôle exclusif de médiateurs. Pour cette première édition 2023, il s'agit de :

Roland Geisser / Jean-Pierre Courteaux / Eric Lancien.

12. RESPECT ENVIRONNEMENT : article 23 du règlement National :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tous accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement et Zone Technique doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

- Aux abords des zones de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

13. COMPORTEMENT SUR LES EPREUVES : article 24 du règlement National :

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

14. Important :

- Une Réserve Domaniale Biologique et une zone Natura 2000 sont proches de La Serva ; ne sortez ni des sentiers et routes forestières ni des tracés de compétition. Merci !
- Les circuits sont naturels, ils comportent des passages techniques
- Sept ravitaillements sont prévus sur le parcours
- Certains circuits empruntent des routes ouvertes à la circulation. Des signaleurs assurent les traversées de routes. Respectez le Code de la route !
- Le parcours n'est pas privatisé : attention aux éventuels randonneurs ou autres vététistes
- Secours : en cas de participant en difficulté (chute, blessure), après avoir rapidement évalué la situation, prévenez le prochain signaleur ou téléphonez au 03 88 97 30 69. Ce n° est inscrit sur les plaques de guidons
- En cas d'abandon, il convient de prévenir un signaleur ou l'arrivée ; possibilité, en dernier ressort, d'appeler au 06 19 55 78 95 ou au 06 07 29 31 87. Dans ce cas, pensez à récupérer votre licence ou carte d'identité et à rendre la plaque de guidon
- La licence ou la pièce d'identité sera rendue au retour de la plaque de guidon
- ayez la courtoisie de ne rien jeter dans la nature
- Les participants éloignés et en difficulté peuvent se faire chercher, faire la demande à un signaleur
- merci de ne pas diffuser les tracés GPS !
- Les participants s'engagent à ne prétendre à aucun droit concernant l'utilisation de leur image • en cas de force majeure, le comité d'organisation se réserve le droit de reporter l'épreuve. Les participants pourront prétendre à un remboursement ou un report des frais d'inscription
- Un contrôle antidopage pourra être effectué, les participants s'engagent à l'accepter.

15. RÉCLAMATIONS :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.

14/16, rue de Scandicci

93508 PANTIN CEDEX

